

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA COOPERATION

ANNEE 1962 N° 155 /PR/MAC/EF.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT

- VU la loi n° 60-36 du 26 novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
 VU la loi n° 61-18 du 8 juin 1961 portant approbation des traités et accords de coopération signés le 24 avril 1961 entre la République du Dahomey et la République Française ;
 VU la loi n° 59-16 du 9 juillet 1959 fixant la liste des emplois dont la nomination des titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
 SUR proposition du Ministre de l'Agriculture et de la Coopération ;
 Le CONSEIL des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- M. Jean BERRIT, Inspecteur des Eaux et Forêts de 1ère classe, 2ème échelon, remis à la disposition du Gouvernement du Dahomey et débarqué à Cotonou le 19 mars, est affecté à Parakou en qualité de Chef de l'Inspection Forestière du Nord-Dahomey, en remplacement de M. DUBREUIL.

ARTICLE 2.- M. Jacques DUBREUIL, Inspecteur Principal des Eaux et Forêts, précédemment Chef de l'Inspection Forestière du Nord à Parakou, est affecté à Cotonou en qualité de Directeur des Eaux et Forêts, en remplacement de M. Jacques BUFFE, Conservateur des Eaux et Forêts, titulaire d'un congé administratif.

ARTICLE 3.- Le présent décret prendra effet pour compter de la passation de service des intéressés. Il sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Président de la République
Le Ministre de l'Agriculture et
de la Coopération

PORTO-NOVO, le 28 MARS 1962.-
Pour LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
absent, Le Vice-Président de la République,

A. Adande
A. ADANDE

S.-M. Apithy
S.-M. APITHY

VU :
Le Ministre des Finances, du
Budget et du Travail

Original	I		
PCM	15	Préfets Parakou	I
SGCM	I	Natitingou	I
MAC	3	Cotonou	I
MFBT	3	Mission d'Aide	
Trésor	I	et Coopération	3
CF	I	Eaux & Forêts	I2
CD	I	Intéressés	3

WISE
Le Controle Financier